



100% douanier



PARIS AÉROPORTS

Compte-rendu de la rencontre avec le Directeur Interrégional Paris Aéroports

Dans le cadre d'une réunion bilatérale sollicitée par la Section UNSA Douanes Paris Aéroports, nous avons rencontré le Directeur Interrégional, Monsieur LEGUE et son adjointe Madame SARTI.

Cette rencontre fut majoritairement l'occasion d'échanger sur l'actualité et l'évolution future de la plateforme aéroportuaire d'Orly.

Ainsi, le premier point abordé, et le plus important pour l'année à venir est celui de l'immobilier :

- le premier projet concerne la Direction Régionale et la division qui, courant 2020, prendront place dans un nouveau bâtiment, situé sur la zone d'Orly Tech (bâtiment 529)
- le second projet immobilier concerne le bâtiment 288 puisque le bail du bâtiment est arrivé à échéance, le 31 décembre 2019. Sa récupération, par Paris Aéroport a conduit la DIPA à rechercher de nouveaux espaces pour déménager le bureau d'Orly aéroport et la BSE Fret et Périphérie.

Pour chacun de ces services, la DI s'est attachée à rechercher des espaces adaptés sur le site aéroportuaire d'Orly. Cependant le parc immobilier est une denrée rare, avec un prix parfois supérieur à celui de Roissy. Des propositions ont été faites par Paris Aéroport sans toutefois donner satisfaction à l'administration.

Mi-2019, concernant le bureau de Douanes d'Orly, le choix s'est arrêté sur un bâtiment au sein d'Orly Tech, le 549. Ce bâtiment est de configuration plus récente que l'actuelle DR, avec une occupation de l'espace sur deux étages, soit deux-tiers de la superficie totale du bâtiment. L'installation interviendra vers mi-2020 voire fin 2020.

Sur ce dossier, nous avons évoqué différents points : présence d'un coin repas du fait des vacances RTS (la cantine la plus proche est fermée en soirée et le dimanche) et mise à disposition d'une place de parking au plus près du bureau OP-CO aérogare (la majorité des agents ne disposent pas de titre de transport donc impossible de se garer sur le parking du futur bâtiment et d'aller en tram jusqu'à leur poste au Hall 4).

Quant à la brigade fret et périphérie, la situation est beaucoup plus complexe, avec des contraintes inhérentes au fonctionnement d'une brigade (superficie pour accueillir des cellules de retenues normées, une salle d'armes avec coffres, un parking sécurisé pour les véhicules de service...). A ce jour, aucune solution immobilière n'est totalement aboutie dans la mesure où les discussions sont toujours en cours avec Paris Aéroport. Le DI a garanti que la brigade conserverait ses missions actuelles.

Dès qu'une solution aura été validée, un GT immobilier sur l'avenir et le développement des services d'Orly sera programmé avec les organisations syndicales. Ce dernier devrait se tenir dans les prochaines semaines.

Point sur les effectifs

Depuis 2018, les effectifs sont en constante augmentation notamment pour la branche surveillance. Dans les documents de travail présentés pour le CTR du 21 janvier, nous y constatons l'augmentation de 11 effectifs de référence.

Concernant le bureau, le DI cherche à consolider l'activité et c'est la raison pour laquelle, suite à des discussions avec Air France Industrie, il a été décidé d'implanter le DCN d'Air France Industrie. D'autres options sont également envisagées pour renforcer l'attractivité du bureau.

Points divers sur les autres installations douanières

- Orly 4 : l'activité des vols en provenance de Cayenne devrait perdurer, la compagnie Air Caraïbes pourrait récupérer un créneau supplémentaire.
- Orly 3 : Paris Aéroport va développer son activité Schengen au hall 1. La direction et le PLI suivent avec attention l'aménagement de la zone livraison bagage dont les infrastructures devraient être renforcées à la fin de l'été.
- La BILC fait l'objet de réflexions sur son évolution.

Les lignes directrices de gestion

Nous avons exprimé notre désaccord vis-à-vis de la Direction Générale, qui ne semble pas vouloir accorder les points à tous les agents des trois plateformes aéroportuaires au titre des résidences peu attractives.

Nous avons expliqué que nous travaillons auprès de la DG pour que ces points leur soient attribués. De son côté, le DI s'implique pour faire évoluer favorablement ce dossier. Nous ne doutons pas que les OS partenaires en font autant de leur côté. Résultat le 21 janvier, jour du CTR.

Les délais de route

Pour les primo arrivants et les agents mutés, qui vont en formation sur Roissy, une expertise a été envoyée sur ce sujet à la DG ; nous ne doutons pas un instant de l'issue.

Mais, ce n'est pas un cas spécifique à la DIPA puisque de nombreuses DI sont confrontées au mécontentement des agents, dû aux restructurations de brigades et de bureaux, lesquels se retrouvent de plus en plus éloignés de leurs lieux de formation.

Chorus-DT

Nous avons abordé également le fait qu'à plusieurs reprises les agents des brigades ont récemment dû fournir des Procès verbaux à la cellule déplacement (Chorus-DT) afin de justifier les heures en dehors de la plate-forme ouvrant droit à l'indemnité repas. Ce qui nous remonte c'est que les agents ont le sentiment que l'administration ne leur fait pas confiance et pense qu'ils profitent du système.

Le DI conçoit qu'effectivement cela peut être crispant. Afin de faciliter les dossiers de remboursement, il invite les agents à bien détailler dans leurs rapports de service les horaires afin d'éviter toute ambiguïté et une perte de temps, y compris pour les agents chargés de valider les remboursements.

La délégation UNSA Douanes Paris Aéroports : Patrick LE FLOCH, Secrétaire Interrégional et Grégory DUCORNETZ, Secrétaire Interrégional Adjoint